

## Rougeole | Message aux médecins généralistes

**Objet message :** ARS alerte | Circulation de la rougeole en Occitanie

**Corps du message :**

Cher confrère, chère consœur,

**Depuis le mois de mars 2024, l'ARS Occitanie observe une augmentation de signalements concernant la rougeole sur notre territoire, dans un contexte plus large de [recrudescence en Europe et en France](#).**

Pour rappel la rougeole est une maladie virale très contagieuse qui se manifeste généralement par une fièvre avec des signes de toux, une rhinite et une conjonctivite suivie d'une éruption cutanée typique (maculo-papulaire). La transmission de la maladie se fait essentiellement par voie aérienne, soit directement à partir d'un malade soit parfois indirectement en raison de sa persistance dans l'air ou sur une surface contaminée par des sécrétions naso-pharyngées. La contagiosité commence 5 jours avant le début de l'éruption et s'étend jusqu'à au moins 5 jours après le début de l'éruption.

**La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire.** Dans le contexte de cette recrudescence et conformément à [l'instruction N° DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 septembre 2018](#) et au [Reply-DGS Urgent n°2024\\_04](#) nous nous permettons de rappeler l'importance :

- **De vérifier et mettre à jour en routine le statut vaccinal de votre patientèle** conformément au [calendrier vaccinal en vigueur](#), dans le respect des contre-indications habituelles du vaccin trivalent ROR
- **D'évoquer le diagnostic clinique de la rougeole** devant tout patient, quel que soit son statut vaccinal, en présence d'une fièvre  $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$  associée à une éruption maculo-papuleuse et d'au moins un des signes suivants : conjonctivite, rhinite, toux, signe de Köplik.
- **De confirmer biologiquement les cas**, préférentiellement par prélèvement oropharyngé et amplification génique par RT-PCR, l'ARN viral étant détectable de quelques jours avant le début de l'éruption jusqu'à environ 10 jours après.
- **De mettre en œuvre les mesures d'urgence et recommandations de prévention suivantes autour des cas :**
  - En salle d'attente, isoler le patient (mise à l'écart des autres patients), limiter ses déplacements au strict nécessaire (et lui faire porter un masque chirurgical) et accélérer sa prise en charge afin d'éviter les contacts avec d'autres malades. Pour rappel le virus peut persister dans l'air jusqu'à 2 heures.
  - Rappeler les **mesures d'éviction** pendant toute la période de contagiosité du cas à savoir dès les premiers symptômes jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ;
  - Réaliser des **mesures de prophylaxie post-exposition** pour toute personne susceptible (non ou incomplètement vaccinée) ayant été en contact avec le cas :
    - par une vaccination avec une dose du vaccin trivalent ROR à réaliser dans les 72h

- orientation vers une prise en charge hospitalière pour administration d'immunoglobulines polyvalentes dans les 6 jours suivant le contage pour les personnes à risque élevé de complications (personnes immunodéprimées, femmes enceintes et les nourrissons de moins de 12 mois) .
- **De signaler précocement à l'ARS Occitanie tout cas suspect de rougeole correspondant à la triade clinique (fièvre + érythème + catarrhe oculo-respiratoire associé) sans attendre la confirmation biologique** (critères de notification de cas clinique de la déclaration obligatoire) par tous les moyens possibles:
  - par fax : 05 34 30 25 86, par téléphone, 0 800 301 301 ou par mail : [ars-oc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-alerte@ars.sante.fr)
  - en utilisant de préférence le formulaire cerfa : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_12554\\_03.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12554_03.do)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les sites suivants :

[Rougeole – Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](http://santepubliquefrance.fr)

[Liste des maladies à déclaration obligatoire \(santepubliquefrance.fr\)](http://santepubliquefrance.fr)

[https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2019-03/ArsOc Rougeole Plaquette A4.pdf](https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2019-03/ArsOc_Rougeole_Plaquette_A4.pdf)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44038>

Espérant que ces informations vous aideront dans la prise de décision qui vous revient, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions de recevoir, cher confrère, chère consœur, nos plus cordiales salutations.

ARS Occitanie | Direction Santé publique | Pôle Alertes Risques Vigilances